



URBANISME

DEMANDE POUR UNE INSTALLATION SEPTIQUE OU UN PUIT

Zone : _____ Date : _____
Espace réservé à l'administration
 Terrain : angle intérieur transversal

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

Remplir votre demande → Attendre le traitement de votre demande → Signer et payer le permis

Informations importantes :

- L'exécutant des travaux
- L'estimation des coûts
- Les matériaux utilisés

Mise en garde : Les informations présentées agissent à titre de renseignement et ne constituent aucunement une liste exhaustive, il demeure de la responsabilité du requérant de se référer au texte officiel des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables qui prévalent sur l'information ci-même contenue. * **Des informations supplémentaires pourront être demandées.**

PRINCIPALE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES FOSSES SEPTIQUES ET LES PUITES

Implantation de la fosse septique

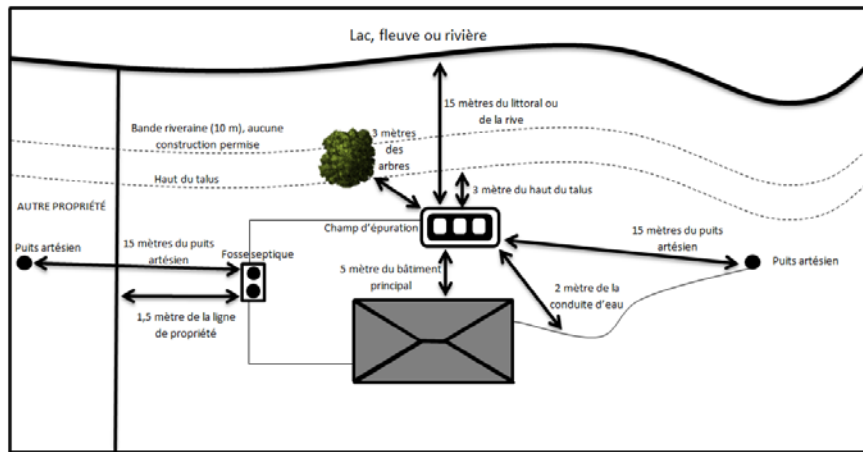
La fosse septique doit être à :

- L'extérieur de la bande riveraine (10 mètres)
- À 1,5 m des lignes de propriété
- À 15 mètres de puits artésien

Implantation du champ d'épuration

Le champ d'épuration doit être à :

- 15 m de tous points d'eau
- 15 m de puits artésien
- 5 m de la résidence
- 3 m du haut d'un talus
- 2 m des limites de propriété



Autres normes

La fosse septique et le champ d'épuration doivent être situés :

- Dans un espace exempt de circulation automobile
- Dans un espace exempt d'inondation
- Accessible pour les vidanges des boues

Les dimensions de la fosse septique sont calculées à partir du nombre de chambres dans la résidence.

Partie 1

IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non* (si non, une procuration du propriétaire est requise)

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Rés. :

Bur. :

Cell. :

IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX :

Même que le requérant :

Oui Non (Si non, nom complet :)

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Télec. :

Numéro - Régie du Bâtiment:

IDENTIFIANT DU TECHNOLOGUE AYANT FAIT L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU SITE



Partie 2
DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX (À DÉCRIRE OU PRÉCISER SUR LES PLANS DU BÂTIMENT) :

1	Type de travaux	<input type="checkbox"/> Installation septique	<input type="checkbox"/> Puits artésien
		<input type="checkbox"/> Autre : _____	
2	Projet	<input type="checkbox"/> Construction	<input type="checkbox"/> Agrandissement <input type="checkbox"/> Rénovation
3	Nombre de chambres	_____	
4	Localisation	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour latérale <input type="checkbox"/> Cour arrière
5	Implantation	<u>Fosse septique</u>	<u>Champ d'épuration</u>
		<input type="checkbox"/> Voir plan du technologue Distance de la résidence : _____ Distance d'un point d'eau : _____ Distance du puits artésien : _____ Distance de la ligne de lot la plus proche : _____	<input type="checkbox"/> Voir plan du technologue Distance de la résidence : _____ Distance d'un point d'eau : _____ Distance du puits artésien : _____ Distance de la ligne de lot la plus proche : _____ _____ Distance du talus : _____ Distance de l'arbre le plus proche : _____
6	Doit-on couper des arbres ?	<input type="checkbox"/> Oui nombre : ____	<input type="checkbox"/> Non
7	Autres détails pertinents		

Partie 3
ÉCHÉANCE, COÛT ET DÉTAILS DES TRAVAUX :

Date prévue des travaux/chantier :	_____	Fin des travaux :	_____
Valeur approximative des travaux :	_____		

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE :
Pour tous les usages

- L'**étude de caractérisation/rapport de forage** du site réalisé par un membre d'un ordre professionnel compétent précisant :
 - La topographie et la pente du site;
 - La caractérisation du sol et du milieu ;
 - Type d'installation projeté ;
- Copie du certificat de localisation récent (*lorsqu'applicable*) ;
- Le **plan de localisation** à l'échelle montrant :
 - La localisation des bâtiments et des dispositifs existants et projetés par rapport au site;
- Les coordonnées de la firme responsable de l'émission du certificat de conformité de l'installation ;
 - La remise du **certificat de conformité** est obligatoire suite à la réalisation des travaux ;
- Procuration** du propriétaire (lorsqu'applicable) ;
- Formulaire et documents** nécessaires lors de la réalisation d'autres travaux .

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Nom : Date :
 N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant l'obtention d'un certificat/permis.

NOTE : TOUS LES USAGES
Empiètement sur voie publique :

Il est interdit de faire empiètement ou de déposer du matériel sur la voie publique, et ce, tant pour les trottoirs, les allées, les espaces de stationnement que la voie de circulation. En cas d'infraction, prenez note que des contraventions s'appliquent. Une autorisation temporaire peut cependant être demandée auprès du Service de l'urbanisme et remise sous certaines conditions telles que l'obligation de laisser le site dans son état initial et d'assurer la sécurité des usagers et du voisinage.

Excavation

Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'exécutant des travaux de s'assurer qu'aucune infrastructure souterraine ne se localise sous le lieu des travaux avant d'effectuer une excavation ou une perforation dans le sol en communiquant avec **info-excavation** <http://www.info-ex.com/> au **1-800-663-9228**. Notez que le propriétaire sera responsable financièrement de tout bris potentiellement réalisé à une conduite souterraine lors de ces travaux.